



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**creps**  
Hauts-de-France



# En situation de handicap ?

Le CREPS Hauts-de-France  
vous forme et vous accompagne



Région  
Hauts-de-France

# L'alternance

## une réponse efficace pour soutenir l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

La création du droit à la compensation du handicap constitue l'une des avancées majeures de la Loi du 11 février 2005 en faveur des personnes handicapées. Ainsi, il est prévu que « **la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine, la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie** ».

Le CREPS Hauts-de-France s'engage à mieux prendre en compte l'impact potentiel du handicap de la personne dans son projet de formation en garantissant l'accessibilité de l'établissement et en mobilisant les moyens de compensations adéquats.

Grâce aux contrats d'alternance, les structures forment des personnes dont les compétences répondent directement à leurs besoins.



Source Agefiph, évaluation 2021



Source Agefiph, évaluation 2021

# Les objectifs

## de l'accompagnement

### Avant l'entrée en formation

+ **Accueillir** la personne en situation de handicap **et identifier avec elle** les contraintes liées à la situation handicapante : compatibilité avec le métier envisagé, mobilité, accessibilité des locaux, du matériel, déroulement de la formation, horaires, rythme, adaptations pédagogiques

+ **Aménager** les épreuves de sélection

+ **Co-construire** un parcours adapté de formation avec l'appui si nécessaire d'autres professionnels (experts du handicap, référents de parcours, tuteurs, Ressource Handicap Formation...)

### En cours de formation

+ **Assurer le suivi** de la personne en situation de handicap dans l'objectif de sécuriser son parcours. Veiller à la prise en compte des adaptations pédagogiques, organisationnelles, et matérielles, propres à compenser la situation handicapante

+ **Assurer le bon déroulement de l'alternance en structure**, accompagner la structure d'accueil

### A la fin de formation

**Établir un bilan individuel** de fin d'action en lien avec les intervenants afin d'assurer une poursuite vers l'emploi dans les conditions optimales de sécurisation





# Anticiper

## son entrée en formation

# 1

### Se renseigner et choisir sa formation

La première étape de votre parcours est celle de l'orientation et du choix de la formation.

- + Se rapprocher de votre référent de parcours (Pôle emploi, Cap emploi)
- + Contacter la Ressource Handicap Formation
- + Prendre contact avec le responsable de la formation ciblée et le référent handicap du CREPS

# 2

### Compléter un dossier de demande d'aménagements

- + Il vous sera remis lors de l'entretien avec le référent handicap du CREPS, ou délivré par la DRAJES.
- + Ce dossier contient un descriptif précis des épreuves et des cours dont l'aménagement est sollicité.
- + Transmettre le dossier à la DRAJES.

# 3

### Rencontrer le médecin agréé pour recueillir son avis

Celui-ci vous contactera pour vous proposer un rendez-vous.

# 4

## Etudier les modalités d'aménagements

avec le référent handicap du CREPS et le conseiller de la DRAJES à partir des recommandations du médecin agréé, qui seront ensuite entérinées par la DRAJES, puis s'inscrire à la formation

### Les adaptations et aménagements possibles

Ils sont très divers. Ils doivent être évalués au cas par cas, le plus en amont possible de l'entrée en formation sur la base des informations fournies :

- + Par la personne handicapée elle-même ;
- + Par le service public de l'emploi et par les organismes de placement spécialisés qui l'accompagnent comme Cap emploi (référént de parcours)
- + Par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) au sein de la MDPH ;
- + Par tout organisme participant à l'élaboration du projet d'insertion sociale et professionnelle AGEFIPH, RHF

# Nous contacter



**Priscille COURTIN**  
Référent Mission Handicap

[priscille.courtin@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:priscille.courtin@creps-wattignies.sports.gouv.fr)  
**03 20 62 08 32**

CREPS Hauts-de-France  
Département Formations Apprentissage  
Compétences Emploi  
11 rue de l'Yser, 59139 Wattignies